

# DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LE SCHÉMA RÉGIONAL ADOPTÉ

Conseil de Métropole // Mercredi 29 mars



## DÉCRYPTAGE PAR CHANTAL MARION

vice-présidente déléguée au développement économique, à l'enseignement supérieur, à la recherche, à l'innovation, à l'international et à l'artisanat.

Le conseil de Métropole a adopté le volet métropolitain du Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII). Ce document, qui se déclinera en actions concrètes sur le terrain et que nous avons co-construit avec la Région, nous permettra de contribuer pleinement à la construction d'un territoire innovant, créateur d'emplois et de valeur ajoutée pour les acteurs économiques et les habitants. Celui-ci prévoit les grandes orientations stratégiques partagées avec la Région Occitanie, ainsi qu'avec Toulouse Métropole avec qui Montpellier Méditerranée Métropole a signé en 2015 un accord cadre de partenariat. Il s'articule autour de trois grands axes, en lien étroit avec notre projet de territoire et nos sept piliers de développement. Il s'agit de l'attractivité, l'innovation et la création d'entreprises.

En matière d'attractivité, il s'agit de collaborer ensemble en faveur de l'internationalisation des entreprises, la promotion du tourisme d'affaires et de loisirs et la mise en place d'une offre foncière et immobilière complète et adaptée. L'innovation est un marqueur fort de notre identité. Nous travaillerons autour de six filières prioritaires que sont la santé, le numérique, les industries créatives et culturelles, l'agroalimentaire, les technologies



Cap Omega, pépinière d'entreprise du BIC de la Métropole, héberge des start-up à fort potentiel.

vertes et l'eau. Autre point fort : la création d'entreprises. Nous sommes le territoire avec l'un des plus forts taux en la matière en France. L'offre de services réservée à l'accompagnement des entrepreneurs doit être plus lisible et nous veillerons à poursuivre son développement avec le BIC et le nouveau bâtiment totem French Tech installé au sein de l'ancien hôtel de ville à Montpellier.

## COOPÉRATIONS

### ALLIANCE AVEC LES TERRITOIRES VOISINS



En décembre dernier, Philippe Saurel, François Commeinhes (Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau), Yvan Lachaud (Nîmes Métropole) et Max Roustan (Alès Agglomération) ont présenté les détails de leur partenariat.

Après l'accord conclu entre les présidents de ces territoires, leurs élus respectifs sont amenés à se prononcer. Le conseil de Montpellier Méditerranée Métropole s'est exprimé en faveur de ce partenariat historique. Ensemble, ces quatre agglomérations et métropoles souhaitent réaffirmer leur complémentarité en renforçant certains secteurs clés de cette grande aire urbaine d'un million d'habitants et favoriser une meilleure organisation de ce territoire, notamment en termes d'infrastructures. Le tourisme, la santé, l'économie, le design ou encore les transports sont autant de thématiques qui structureront la nature des collaborations à venir. Cet accord marque le passage d'une logique de compétition à un esprit de partenariat pour développer les atouts d'un territoire commun.

## AMÉNAGEMENT

### ENVISAGER L'AVENIR DU SECTEUR COMÉDIE/LEZ

Un périmètre d'étude est désormais mis en place sur ce secteur stratégique de la ville de Montpellier, particulièrement soumis aux évolutions urbaines de ces dernières années. La zone englobe la place de la Comédie, le Polygone, l'ancien Hôtel de Ville et le quartier Antigone, jusqu'à l'Hôtel de Région. Ce périmètre d'étude permettra d'engager la réflexion sur le réaménagement, à la fois économique, commercial et touristique, de cet axe majeur de Montpellier et, le cas échéant, de s'opposer à des demandes de construction ou d'installation qui pourraient nuire à la mise en œuvre de ce projet.

## CULTURE

### DE LA MUSIQUE POUR TOUS !

Démos pour « Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale » est une initiative portée par la Cité de la Musique-Philharmonique de Paris. Son objectif : démocratiser la pratique instrumentale aux enfants habitant les quartiers populaires et les zones rurales. La Métropole rejoint ce projet pour les trois prochaines années. 105 enfants du territoire, âgés de 7 à 12 ans et résidant dans les quartiers de la politique de la ville à Montpellier, ainsi qu'à Cournonterral et Castries, seront concernés. Ils bénéficieront de quatre heures d'ateliers par semaine, encadrés par deux musiciens professionnels. À ce titre, la collectivité a prévu une aide de 70 000 euros sur les 260 000 euros du projet.

## POLITIQUE DE LA VILLE

### DES FINANCEMENTS EN FAVEUR DES QUARTIERS PRIORITAIRES

L'État a accordé une dotation de 4,6 millions d'euros à la Métropole au titre de la Politique de la Ville pour l'année 2017. Une convention sera conclue entre l'État, la Métropole et la Ville de Montpellier pour l'attribution de cette somme au bénéfice des 12 quartiers prioritaires du territoire. Un avenant viendra préciser la liste des projets sélectionnés et la somme allouée pour chacun d'entre eux. Par ailleurs, Montpellier Méditerranée Métropole a attribué 40 000 euros aux 12 Conseils citoyens, instances de démocratie participative, afin d'assurer leur fonctionnement pour l'année 2017.



105 enfants de la métropole vont bénéficier de cette initiative.



82,2 MILLIONS

### C'est le montant que devrait générer la taxe d'habitation en 2017, en faveur de la Métropole.

Conformément à ses engagements, la collectivité a pris soin de maintenir ses taux d'imposition au niveau de 2014, 2015 et 2016 (12,08 %), soit 0 % d'augmentation ! La somme des taxes et impôts locaux reversés à la Métropole<sup>(1)</sup> représente 142,7 millions d'euros en 2017 pour un budget total de 899 millions d'euros, comprenant 219 millions d'euros d'investissements.

(1) Taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, cotisation foncière des entreprises.

100 000 €

### C'est la somme versée par la Métropole au Fonds de solidarité grâce de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

Une participation financière pour venir en aide aux agriculteurs et aux exploitations dégradées suite aux deux violents épisodes de grêle des 17 août et 16 septembre 2016. 90 000 euros serviront à la prise en charge d'une partie des surcoûts de vinification liés aux pertes de volumes de production et les 10 000 euros restants seront affectés à la mise en œuvre du plan grêle piloté par la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

